



PROCÈS-VERBAL

Réunion des 22 et 23 janvier 2024

BRUXELLES

La séance est ouverte à 16 h 51 sous la présidence de Luděk Niedermayer, premier vice-président.

1. Adoption de l'ordre du jour

Décision: Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il ressort du présent procès-verbal.

2. Adoption de procès-verbaux de réunion

- 4 décembre 2023

PV – PE758.024v01-00

Décision: le procès-verbal est approuvé.

- 11 décembre 2023

PV – PE757.893v01-00

Décision: le procès-verbal est approuvé.

3. Communications de la présidence

Services d'interprétation

Le vice-président informe brièvement les membres des services d'interprétation mis à leur disposition lors de la réunion.

4. Établissement d'un système d'imposition en fonction du siège central pour les micro, petites et moyennes entreprises et modifiant la directive 2011/16/UE

ECON/9/13228

* 2023/0320(CNS) COM(2023)0528 – C9-0340/2023

Rapporteure:

Lídia Pereira (PPE)

PR – PE755.999v01-00

AM – PE757.288v01-00

Fond:

ECON

- Examen des amendements
- Délai de dépôt des amendements: **15 décembre 2023 à 13 heures**

Interviennent Luděk Niedermayer, Lídia Pereira, Evelyn Regner.

:

5. Prix de transfert

ECON/9/13219

* 2023/0322(CNS) COM(2023)0529 – C9-0339/2023

Rapporteure:

Kira Marie Peter-Hansen (Verts/ALE)

PR – PE756.000v01-00

AM – PE757.289v01-00

Fond:

ECON

- Examen des amendements

Décision: reporté.

- Délai de dépôt des amendements: **15 décembre 2023 à 13 heures**

La séance reprend à 17 h 34 sous la présidence d'Irene Tinagli, présidente.

6. Dialogue économique et échange de vues avec Vincent Van Peteghem, président du Conseil ECOFIN et vice-premier ministre et ministre belge des finances

ECON/9/13913

Interviennent Irene Tinagli, Vincent Van Peteghem, Markus Ferber, Paul Tang,

: Georgios Kyrtos, Philippe Lamberts, Johan Van Overtveldt, Dimitrios Papadimoulis, Margarida Marques, Luděk Niedermayer.

La séance reprend à 9 h 22 sous la présidence de Luděk Niedermayer, premier vice-président.

7. Services de paiement dans le marché intérieur et modifiant le règlement (UE)

n° 1093/2010

ECON/9/12430

***I 2023/0210(COD) COM(2023)0367 – C9-0217/2023

Rapporteur:

Marek Belka (S&D)

PR – PE755.995v01-00

AM – PE757.126v01-00

AM – PE757.115v01-00

Fond:

ECON

Avis:

IMCO, JURI, LIBE

- Examen des amendements
- Délai de dépôt des amendements: **30 novembre 2023 à 12 heures**

Interviennent Luděk Niedermayer, Marek Belka, Ondřej Kovařík, Claude Gruffat,
: Eugen Jurzyca, Chris MacManus.

8. Services de paiement et services de monnaie électronique dans le marché intérieur, modifiant la directive 98/26/CE et abrogeant les directives (UE) 2015/2366 et 2009/110/CE

ECON/9/12434

***I 2023/0209(COD) COM(2023)0366 – C9-0218/2023

Rapporteur:

Ondřej Kovařík (Renew)

PR – PE753.780v01-00

AM – PE757.022v01-00

Fond:

ECON

Avis:

Commission des affaires juridiques

- Examen des amendements
- Délai de dépôt des amendements: **30 novembre 2023 à 12 heures**

Interviennent Luděk Niedermayer, Marek Belka, Ondřej Kovařík, Claude Gruffat,
: Eugen Jurzyca, Chris MacManus.

9. Examen des actes délégués et des mesures d'exécution

ECON/9/02496

- Échange de vues sur le projet d'acte délégué modifiant le règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 au titre du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Interviennent Luděk Niedermayer, représentant de la Commission, représentant de
: l'AEMF, Paul Tang, représentant de l'AEAPP.

La séance reprend à 10 h 52 sous la présidence d'Irene Tinagli, présidente.

10. Compte rendu des négociations interinstitutionnelles en cours

1. Notations ESG – Trilogue du 11 janvier 2024

Le premier trilogue sur les notations ESG s'est tenu le 11 janvier 2024. Les colégislateurs ont procédé à un premier échange de vues sur le champ d'application du règlement, le régime applicable aux pays tiers, les exigences en matière de gouvernance, la proportionnalité et les exigences de transparence. Les colégislateurs sont convenus de déléguer leurs travaux au niveau technique et de charger la Commission de préparer une vue d'ensemble des acteurs du marché des PME et de leur part de marché. Le second trilogue aura lieu demain, le 23 janvier 2024.

2. Dossier conjoint ECON-LIBE: Directive anti-blanchiment – Quatrième trilogue du 16 janvier 2024

Le quatrième trilogue sur la directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (directive anti-blanchiment) s'est tenu le 16 janvier 2024 (co-rapporteurs: Ludek Niedermayer, EPP, ECON; Paul Tang, S&D, LIBE). Les colégislateurs sont parvenus à un accord provisoire sur le dossier. Les questions en suspens, sur lesquelles un accord a été trouvé, concernaient notamment le régime linguistique et l'accès légitime aux registres des bénéficiaires effectifs, les registres de certains biens de grande valeur et la création d'un officier aux droits fondamentaux au sein des CRF.

3. Dossier conjoint ECON-LIBE: Règlement anti-blanchiment – Septième trilogue du 17 janvier 2024

Le septième trilogue sur le règlement relatif à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (règlement anti-blanchiment) s'est tenu le 17 janvier (co-rapporteurs: Eero Heinäluoma, S&D, ECON; Damien Careme, Verts, LIBE). Les colégislateurs sont parvenus à un accord provisoire sur le dossier. Les questions encore en suspens, sur lesquelles un accord a été trouvé, concernaient notamment les limites aux paiements en espèces importants, le devoir de diligence des clients en matière de paiements en espèces, la transparence des bénéficiaires effectifs, la définition des clients fortunés et l'inclusion des clubs de football dans le champ d'application des entités assujetties.

4. Cadre de compensation EMIR (règlement et directive) – Deuxième trilogue du 17 janvier 2024

Le deuxième trilogue sur le réexamen du train de mesures de compensation s'est tenu le 17 janvier 2024. Les travaux menés jusqu'à présent au niveau technique ont été revus et des travaux supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à son approbation. Les deux points politiques recensés lors du premier trilogue (modalités de supervision et compte actif) ont été examinés. Les colégislateurs ont examiné ces deux points en profondeur, en soulignant les contraintes qui pèsent sur leurs mandats et en clarifiant certains aspects des deux approches. Il a été convenu de poursuivre les travaux au niveau technique afin d'étudier les pistes possibles pour l'avenir.

5. Train de mesures sur le réexamen de la gouvernance économique – Premier trilogue du 17 janvier 2024

Le premier trilogue sur le train de mesures sur le réexamen de la gouvernance économique s'est tenu le 17 janvier 2024. Les colégislateurs se sont mis d'accord sur les méthodes de travail et les éléments constitutifs à examiner dans le cadre des négociations.

Le personnel a été chargé d'examiner le bloc 1 (Investissements, trajectoire technique, plans budgétaires structurels et clauses dérogatoires) et le bloc 3 (sauvegardes et suivi) afin de définir des lignes techniques et politiques, ainsi que d'éventuelles zones d'atterrissage. Le second trilogue aura eu lieu le 30 janvier 2024.

11. Autres communications de la présidence

1. Siège de l'ALBC – Auditions publiques conjointes du 30 janvier 2024

Des auditions publiques conjointes, organisées par les commissions ECON et LIBE et le Conseil, avec les neuf pays qui ont présenté des demandes de siège de la future Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ALBC), sont prévues le **mardi 30 janvier 2024, de 8 h 30 à 20 h 15 (ANTALL 2Q2)**.

12. Proposition d'acte de l'Union, conformément à l'article 47, paragraphe 2, du règlement intérieur, sur la nécessité de protéger les familles, les entreprises et les travailleurs indépendants contre la hausse des prix des carburants en Europe
ECON/9/13867

- Présentation de la proposition par Jorge Buxadé Villalba au nom des auteurs

Interviennent Irene Tinagli, Jorge Buxadé Villalba.

:

13. Dégrèvement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source
ECON/9/12336

* 2023/0187(CNS) COM(2023)0324 – C9-0204/2023

Rapporteur:

Herbert Dorfmann (PPE)

PR – PE752.746v01-00

AM – PE756.221v01-00

AM – PE756.226v02-00

Fond:

ECON

- Adoption du projet de rapport

Décision: Le projet de rapport est adopté: par 39 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- Délai de dépôt des amendements: **15 novembre 2023, 18 heures**

14. Questions diverses Néant.

15. Date de la prochaine réunion

Lundi 29 janvier 2024, de 15 heures à 18 h 30 Lundi 5 février 2024, de 19 heures à 21 heures - BUDG-ECON Mercredi 14 février 2024, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 Jeudi 15 février 2024, de 9 heures à 12 h 30

La séance est levée à 11 h 05.

